

RETRAITE 2

Révision 2011-01-24



La retraite approche? Vous voulez être informé? Voici une série de pamphlets qui répondra à plusieurs de vos questions concernant votre régime de retraite.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à rejoindre votre comité de retraite au 819 665-3915, Jocelyn Marier.

Définitions :

Rente viagère : Revenu périodique versé au retraité jusqu'à son décès, puis éventuellement à une autre personne si une telle option a été choisie.

Rente viagère réversible : Ce dit lorsqu'au décès du retraité la rente est versée au conjoint jusqu'à son propre décès.

Quels sont les options de rente qui s'offrent aux participants et les couts de chacun?

La rente minimum incluse est une rente viagère garantie de 5 ans.

En option, des rentes viagères garanties de 10 ans ou de 15 ans (le conjoint doit renoncer à la forme normale, *rente viagère réversible*, pour pouvoir choisir cette option).

Le retraité reçoit sa rente toute sa vie mais, advenant son décès durant la période de la garantie, la rente continue d'être versée au conjoint ou au bénéficiaire pour la fin de la période garantie.

Prenons un exemple garanti 5 ans: L'employé prend sa retraite le 1er juillet 2006. Supposons qu'il décède après 6 mois. Son bénéficiaire recevra les 54 paiements mensuels restants, soit jusqu'au 1er juin 2011 inclusivement puis le paiement de la rente cessera puisque la période garantie de 5 ans (ou 60 versements) prend fin. Si l'employé décède après 5 ans, les versements cessent à son décès et aucune rente ne serait versée à son bénéficiaire.

Le même principe s'applique à la garantie 10 ans (120 versements) et à la garantie 15 ans (180 versements).

Les autres formes optionnelles de rente sont :

Rente viagère réversible à 60 % au conjoint avec garantie 5-10 ans.

Le retraité reçoit sa rente toute sa vie et la rente continue d'être versée à son conjoint survivant après son décès pour toute sa vie également sauf que le montant payable au conjoint peut différer de celui que recevait le retraité.

Prenons un exemple réversible 5 ans: L'employé prend sa retraite le 1er juillet 2006 et choisit l'option de rente réversible à 60% avec garantie 5 ans. Il décède après 6 mois. Le conjoint continue de recevoir la rente à 100% pendant le reste de la période garantie, soit pendant 54 versements, puis la rente réduite à 60% et est versé au conjoint pour le reste de sa vie. Si l'employé décède après 5 ans, la rente payable au conjoint réduirait alors immédiatement à la date du décès à 60%.

Même principe pour la rente réversible à 60% avec garantie 10 ans.

Rente viagère réversible à 100 % au conjoint.

Le retraité reçoit sa rente toute sa vie et à son décès, la même rente continue au conjoint toute sa vie.

Quels sont les facteurs qui déterminent le coût des options?

L'âge et le sexe du retraité et, dans le cas des rentes réversibles au conjoint, l'âge et le sexe du conjoint. Ainsi, toutes les formes optionnelles ont la même valeur.

Est-ce que les coûts des options sont négociables?

Non. Les options sont calculées selon les tables de mortalité de l'Institut canadien des actuaires.

Est-ce que Kruger tient un registre des données de tous les retraités?

Soit depuis que Kruger inc. s'occupe de l'administration du régime (2000-2001), les données des employés qui ont participé au régime sont maintenues dans le système d'administration de la compagnie.

Le Relevé annuel de retraite?

Vous recevez chaque automne un relevé annuel de votre régime de retraite par la poste. **Ce document est le plus important que vous recevez à propos de votre retraite.** Il est instructif et vous permet de vérifier les chiffres concernant votre retraite.

Le tableau en page 2 intitulé « *Estimation de votre rente annuelle à la retraite* » est le plus révélateur. Il est divisé en deux parties. La première partie se réfère à une retraite prise à 58 ans et la seconde partie se réfère à une retraite prise à 65 ans.

La première partie, une retraite à 58 ans, vous indique les revenus que vous auriez de 58 à 65 en utilisant la moyenne de vos actuelles cinq dernières années. Cette moyenne est indiquée à la page 3 à la ligne « *Salaires moyen utilisé pour le calcul de votre rente : ...\$* ».

Les pages 4 et 5 vous informent sur les différents types de rentes.

La page 6 vous renseigne sur la solvabilité du régime, l'argent verser par la compagnie dans le régime et l'argent verser par les employés.

La page 7 indique vos informations personnelles. Il est important de vérifier pour s'assurer de leur exactitude.